

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2025
de la coopérative ENERGIE 2030 du 08/06/2025
à l'hôtel Tychon à Raeren/Eynatten**

Lors de l'assemblée générale (AG) de la coopérative ENERGIE 2030, 40 coopérateurs étaient présents, équivalent à un total de 2.273 parts sociales présentes. 3.470 parts sociales supplémentaires étaient représentés.

2.612 membres actifs ont été invités et ceux-ci détiennent 41.432 parts sociales au total.

L'assemblée a débuté à 14h10.

Martin Winkler a animé la réunion en allemand. Patrick Kelleter (président) a fait la traduction et donné les explications en français. Uwe Rönna, membre du conseil d'administration, a rédigé le procès-verbal. Frank van den Höfel était également présent en tant que membre du conseil d'administration.

1. Accueil et constatation de la bonne et due forme de la convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a été constaté que la convocation à l'assemblée générale a été effectuée en bonne et due forme. Aucune objection n'a été formulée.

Il n'y a pas eu d'ajout à l'ordre du jour.

2. Rapport du conseil d'administration sur les activités

Des détails ont été présentés sur les projets suivants :

- **Éolienne à Saint-Vith.** L'éolienne est malheureusement toujours défectueuse. Comme l'autorisation d'exploitation de l'éolienne ne court que jusqu'en 2027, une remise en état n'est plus économiquement raisonnable, de sorte que nous avons déposé une demande de démantèlement auprès de l'administration communale en mai. Des offres ont été demandées à des entreprises appropriées. Les moyens financiers pour le démantèlement ont été augmentés de 10.000 € à 60.000 € et ont été inscrits au bilan
Des questions ont été posées par des membres sur une utilisation de la tour comme mât d'antenne ou sur la possibilité de recycler les éléments de l'éolienne.
- Le contrat de location du site de **l'éolienne de Chevetogne** est arrivé à échéance. Un litige est actuellement en cours avec le gouvernement provincial, concernant la reprise de l'éolienne.
- Les éoliennes de **l'Eurowindpark Aachen** fonctionnent avec de bons rendements. On travaille sur le repowering Il n'y a pas de nouvelles informations à ce sujet actuellement. On ne sait toujours pas si le « télescope d'Einstein » sera un obstacle éventuel.
- La **centrale hydroélectrique Hydroval/Rochefort** fonctionne sans problème. L'assemblée générale y aura lieu le 13/06/2025.
- **Parc éolien de Strauch /Michelshof**
Les rendements du parc éolien sont bons. En 2024, deux éoliennes ont toutefois été immobilisées pendant trois mois, le temps d'effectuer les réparations nécessaires. En ce qui concerne le repowering, il n'y a pas encore de prise de position officielle de la commune de Simmerath.
- Le **parc éolien de Villers-le-Bouillet** a continué à fonctionner de manière très rentable et sans problèmes majeurs en 2024. EDF/Luminus y construit actuellement de nouvelles éoliennes, dont une sera reprise par EnerCity.
- **Biogaz Haut-Geer** : l'extension de l'ensemble de l'installation est terminée et a permis d'obtenir de bons rendements.
- Le **parc éolien de Trierweiler** fonctionne très bien et sans problème. Un remboursement anticipé d'un crédit a été proposé, mais n'a pas été accepté par la coopérative.
- **Parc éolien de Gesves** : toutes les parts de la coopérative ont été vendues à l'actionnaire majoritaire (Renner / Black Rock) à un prix qui comprend les bénéfices attendus pour une durée de 15 ans. A la demande de membres, il a été discuté de la possibilité de répartir ce bénéfice excédentaire momentané sur plusieurs années. L'option supplémentaire négociée lors de la vente consiste à la reprise d'une installation propre avec son EAN propre en cas d'extension du parc ou dans un autre parc éolien.
- **Parc solaire de Weinsfeld** : il fonctionne très bien : l'extension du parc solaire de 2,5 MW est terminée. Le stockage par batterie d'une capacité de 2 MWh est en service.

- **AECO** : AECO travaille avec succès dans le domaine de l'exploitation et de l'installation d'éoliennes. Les tâches administratives standard de la coopérative sont assurées par le personnel d'AECO en tant que service.

- **Projets de crédit**

- Les crédits AECO (PV en Grèce) sont honorés comme prévu.
- PV Weinsfeld : les crédits sont honorés comme prévu.
- Alma Terra/Leonardolux:

Les prêts ont été accordés comme crédits de trésorerie pour les impôts et autres frais. Plusieurs remboursements importants ont été effectués en 2024 et au début de l'année 2025.

Les crédits sont garantis par la reprise d'une société qui possède un bien immobilier dans le sud de la France. Toutes les factures nécessaires à la reprise de la société ont été payées. Un avocat au Luxembourg clarifie actuellement les dernières questions relatives au transfert par le notaire dans le sud de la France. La provision pour risques de 750.000€ de l'année précédente est maintenue dans le bilan jusqu'au remboursement du crédit.

3. Evolution de l'effectif

L'évolution des membres et des dépôts depuis la fondation a été présentée. Au moment de l'assemblée générale, nous avons 2.612 membres actifs avec 41.432 parts. 171 membres ont quitté la coopérative depuis la dernière AG et 2.372 parts ont été remboursées.

4. Présentation du bilan 2024 et rapport des vérificateurs des comptes

Le bilan est disponible sur le site internet de la coopérative depuis le 01/06/2025. Le bénéfice de l'année 2024 s'élève à 1.001.856,97€ (728.888€ suite à la vente du parc éolien de Gesves). En incluant le report de l'année précédente, un montant de 1.071.182,99€ peut être distribué => Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende de 5,0%.

Rapport des vérificateurs des comptes : la vérification de la caisse a été effectuée le 05/06/2025 par les membres Thomas Klein, Gunther Hahn et Heribert Krickel. Lors de l'AG, Heribert Krickel a présenté le rapport. Aucune remarque n'a été formulée ; ils recommandent de donner la décharge au conseil d'administration. Le rapport complet et le bilan sont disponibles sur le site web de la coopérative.

Il a été rappelé expressément que chaque membre de la coopérative peut s'inscrire à la vérification des comptes. L'inscription devrait se faire avant début mai. La vérification a lieu une à deux semaines avant l'AG.

5. Résolutions – résultat des votes

	OUI	Abstention	NON
Approbation du bilan	unanime	0	0
Affectation du bénéfice: 5% de dividende	unanime	0	0
Décharge au conseil d'administration	5737	6	0

6. Perspectives / Divers

Les membres présents et le conseil d'administration ont mené des discussions sur le repowering, les investissements nécessaires par éolienne et le transfert de parts aux enfants des membres.

Par ailleurs, le conseil d'administration a fait état de nouveaux projets potentiels.

Concrètement, un nouveau projet issu des rangs des acteurs de Trierweiler est à l'ordre du jour. ENERGIE 2030 peut éventuellement y participer avec une somme importante pour deux nouvelles éoliennes.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 14 juin 2026.

L'assemblée générale s'est terminée à 16h15.

Raeren, le 21/06/2025

ACTIF	N°	31.12.2024	31.12.2023
Actifs immobilisés	20/28	2.960.611,17	3.100.111,17
I. Frais d'établissements	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (annexe I, B)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (annexe I, C et II)	28	2.960.611,17	3.100.111,17
Actifs circulants	29/58	9.349.120,76	9.467.662,90
V. Créances à plus d'un an	29	7.703.812,13	8.250.261,16
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	7.703.812,13	8.250.261,16
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	70.834,29	205.606,73
A. Créances commerciales	40		1.062,32
B. Autres créances	41	70.834,29	204.544,41
VIII. Placements de trésorerie (annexe II)	50/53	761.351,69	107.703,85
IX. Valeurs disponibles	54/58	813.122,65	904.091,16
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	12.309.731,93	12.567.774,07

PASSIF	N°	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres	10/15	11.586.870,05	11.314.014,08
I. Capital (annexe III)	10	10.423.250,00	11.152.250,00
A. Capital souscrit	100	10.423.250,00	11.152.250,00
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	92.437,06	92.437,06
A. Réserve légale	130	92.437,06	92.437,06
B. Réserves indisponibles	131		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	1.071.182,99	69.327,02
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15		
Provisions et impôts différés	16	60.000,00	50.000,00
VII. Provisions et impôts différés			
A. Provisions pour risques et charges	160/5	60.000,00	50.000,00
B. Impôts différés	168		
Dettes	17/49	662.861,88	1.203.760,99
VIII. Dettes à plus d'un an (annexe V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (annexe V)	42/48	662.861,88	1.203.760,99
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2.962,19	2.541,00
1. Fournisseurs	440/4	2.962,19	2.541,00
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	13.000,00	243.329,33
1. Impôts	450/3	13.000,00	243.329,33
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	646.899,69	957.890,66
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	12.309.731,93	12.567.775,07

COMPTES DE RESULTATS		N°	31.12.2024	31.12.2023
I.	Chiffre d'affaires	70	10.809,37	151.591,06
	Approvisionnements, marchandises, biens et services	60/61	57.009,63 #	58.503,41
A.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	-46.200,26 #	93.087,65
B.	Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-) 61/70	-46.200,26	
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	(-) 62		
D.	Amortissements et réductions de valeur	(-) 630		
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		
F.	Provisions pour risques et charges	635/7	-10.000,00	-25.000,00
G.	Autres charges d'exploitation	(-) 640/8	-60.179,93	-58.264,77
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
	Bénéfice d'exploitation	70/64		9.822,88
	Perte d'exploitation	64/70	-116.380,19	
II.	Produits financiers	75	542.237,34	394.906,24
	Charges financières	(-) 65	-1.179,49	-538,22
	Bénéfice courant avant impôts	70/65	424.677,66	404.190,90
	Perte courante avant impôts	(-) 65/70		
III.	Produits exceptionnels	76	728.888,00	
	Charges exceptionnelles	(-) 66		
	Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	1.153.565,66	404.190,90
	Perte de l'exercice avant impôts	(-) 66/70		
III bis.	Prélèvements sur les impôts différés	780		
	Transfert aux impôts différés	(-) 680		
IV.	Impôts sur le résultat	67/77	-151.708,69	-251.736,60
	Bénéfice de l'exercice	70/67	1.001.856,97	152.454,30 #
	Perte de l'exercice	(-) 67/70		
V.	Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
	Transfert aux réserves immunisées	(-) 689		
	Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.001.856,97	152.454,30
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		N°	31.12.2024	31.12.2023
A.	Bénéfice à affecter	70/69	1.071.182,99	294.415,50
	Perte à affecter	(-) 69/70		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.001.856,97	152.454,30
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	69.326,02	141.961,20
	Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690		
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C.	Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2		
	1. au capital et aux primes d'émission	691		
	2. à la réserve légale	6920		
	3. aux autres réserves	6921		
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter	(-) 693	1.071.182,99	69.326,02
	2. Perte à reporter	793		
E.	Intervention d'associés dans la perte	794		
F.	Bénéfice à distribuer	(-) 694/6		
	1. Rémunération du capital	694		225.089,48
	2. Administrateurs ou gérants	695		
	3. Autres allocataires	696		